



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 31 mai 2018 - 19h00 -  
Siège – NEULLY EN THELLE

### Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

### Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Patrick VONTHRON, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

### Etaient absents et excusés :

MM. Michel DRUEZ, Marc VIRION, Pascal BOIS, Joseph KARST, Pascal WAWRIN.

Mme Danielle DEBLIECK.

### Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

Mme Marianne LEMOINE a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.

M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.

M. Benoît BIBERON a donné pouvoir à Mme Céline LECOCQ.

M. Bertrand BAECKEROOT a donné pouvoir à M. Philippe ELOY.

Secrétaire de séance : M. Patrice GOUIN, délégué de la commune de CHAMBLY.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe Transport A la Demande : Pass Thelle Bus qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe transport à la demande établi par le receveur et préalablement arrêté,

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2017 qui présente les résultats de l'exercice 2017 soit un résultat net de 0 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	-	-	-
<b>FONCTIONNEMENT</b>	628 121,93	628 121,93	-
<b>TOTAL</b>	<b>628 121,93</b>	<b>628 121,93</b>	<b>0</b>

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2017 qui présente les résultats de l'exercice 2017 soit un résultat net excédentaire de 441 145,73 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 595,90	6 935,44	-2 660,46
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 338 363,75	1 336 821,34	-1 542,41
Investissement : reprise du résultat 2016		103 444,29	+ 103 444,29
Fonctionnement : reprise du résultat 2016		341 904,31	+ 341 904,31
Restes à réaliser Investissement 2017		-	-
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 959,65</b>	<b>1 789 105,38</b>	<b>+441 145,73</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères dans les conditions suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT

• du résultat reporté (R002 N-1) .....	+341 904,31
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis .....	+1 336 821,34
Cumul des mandats émis .....	-1 338 363,75
<b>Résultat 2017 de la section de fonctionnement .....</b>	<b>+340 361,90</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION**

• du résultat reporté (D001 N-1) .....	+103 444,29
• du solde :	
- des émissions de titres .....	+6 935,44
- des mandats de l'exercice .....	-9 595,90
complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :	
• en recettes .....	--
• en dépenses .....	--

---

**Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ..... +100 783,83**

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :
- \* R002 en excédent de fonctionnement : 340 361,90 €
  - \* R001 en excédent d'investissement : 100 783,83 €
- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe SPANC qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe SPANC établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2017 qui présente les résultats de l'exercice 2017 soit un résultat net excédentaire de 102 568,59 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	-	-	-
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	15 082,61	+ 15 082,61
Investissement : reprise du résultat 2016		81 651,92	+ 81 651,92
Fonctionnement : reprise du résultat 2016		5 834,06	+ 5 834,06
Restes à réaliser Investissement 2017	-	-	-
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>102 568,59</b>	<b>+102 568,59</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe SPANC dans les conditions suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT**

• du résultat reporté (R002 N-1) .....	5 834,06
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis .....	15 082,61
Cumul des mandats émis .....	-

---

**Résultat 2017 de la section de fonctionnement ..... +20 916,67**

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION

• du résultat reporté (D001 N-1) .....	81 651,92
• du solde :	
- des émissions de titres .....	-
- des mandats de l'exercice .....	-
complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :	
• en recettes .....	-
• en dépenses .....	-

**Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement .....+81 651,92**

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe SPANC de la manière suivante :
- \* R002 en excédent de fonctionnement : 20 916,67 €
  - \* R001 en excédent d'investissement : 81 651,92 €
- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe assainissement collectif qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2017 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2016 et les restes à réaliser de 2017 soit un résultat net déficitaire de 4 075 752,16 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	2 325 156,82	1 746 206,86	-578 949,96
<b>FONCTIONNEMENT</b>	182 685,11	379 747,78	+197 062,67
Investissement : reprise du résultat 2016		240 355,45	+240 355,45
Fonctionnement : reprise du résultat 2016		816 437,68	+816 437,68
Restes à réaliser Investissement 2017	5 916 190,	1 165 532,00	-4 750 658,00-
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>8 724 031,93</b>	<b>4 348 279,77</b>	<b>-4 075 752,16</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT

• du résultat reporté (R002 N-1) .....	+816 437,68
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis .....	+379 747,78
Cumul des mandats émis .....	-182 685,11

**Résultat 2017 de la section de fonctionnement ..... + 1 013 500,35**

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION

• du résultat reporté (D001 N-1) .....	+ 240 355,45
• du solde :	
- des émissions de titres .....	+1 746 206,86
- des mandats de l'exercice .....	-2 325 156,82
complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :	
• en recettes .....	
+1 165 532,00	
• en dépenses .....	-
5 916 190,00	
<b>Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement .....</b>	<b>-5 089 251,51</b>

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe assainissement collectif, soit -4 075 752,16 € de la manière suivante :
- \* +1 013 500,53 € à la couverture du besoin de financement en excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068
  - \* -5 089 251,51 € en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe de la zone d'activités de Novillers / Sainte-Genève qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Novillers / Sainte-Genève établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif 2017 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2016 et les restes à réaliser de 2017 soit un résultat net déficitaire de - 492 861,80 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	20 965,63	-	- 20 965,63
<b>FONCTIONNEMENT</b>	6 439,06	-	- 6 439,06
Investissement : reprise du résultat 2016	508 920,89		- 508 920,89
Fonctionnement : reprise du résultat 2016		43 463,78	+ 43 463,78
Restes à réaliser Investissement 2017	-	-	
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>536 325,58</b>	<b>43 463,78</b>	<b>- 492 861,80</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal dans les conditions suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT

• du résultat reporté (R002 N-1) .....	+
43 463,78	
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis .....	
Cumul des mandats émis .....	-
<b>6 439,06</b>	
<b>Résultat 2017 de la section de fonctionnement .....</b>	<b>+ 37 024,72</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION

• du résultat reporté (D001 N-1) .....	-
508 920,89	
• du solde :	
- des émissions de titres .....	
- des mandats de l'exercice .....	-
20 965,63	
complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :	
• en recettes .....	—
• en dépenses .....	—

**Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ..... - 529 886,52**

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Novillers / Sainte-Geneviève soit - **492 861,80 €** de la manière suivante :
- \*+37 024,72 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
  - \* -529 886,52 € en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001
- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe de la zone d'activités de Noailles qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Noailles établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif 2017 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2016 et les restes à réaliser de 2017 soit un résultat net déficitaire de - 577 855,80 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	41 033,94	-	- 41 033,94
<b>FONCTIONNEMENT</b>	44,03	44,03	0
Investissement : reprise du résultat 2016	391 746,30		- 391 746,30
Fonctionnement : reprise du résultat 2016	145 075,56	-	- 145 075,56
Restes à réaliser Investissement 2017	-	-	-
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>577 899,83</b>	<b>44,03</b>	<b>- 577 855,80</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal dans les conditions suivantes :
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT**..... - 145 075,56
  - du résultat reporté (R002 N-1) .....
  - du résultat de l'exercice :
- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| Cumul des titres émis .....  | + 44,03 |
| Cumul des mandats émis ..... | - 44,03 |
- Résultat 2017 de la section de fonctionnement ..... - 145 075,56**

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION

• du résultat reporté (D001 N-1) .....	- 391 746,30
• du solde :	
- des émissions de titres .....	-
- des mandats de l'exercice .....	- 41 033,94
complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :	
• en recettes .....	-
• en dépenses .....	-

**Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ..... - 432 780,24**

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Noailles soit **-577 855,80 €** :
- \* - **145 075,56 €** en déficit de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.  
\* - **432 780,24 €** en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur de l'exercice 2017 pour le budget annexe de la zone d'activités de Neuilly-en-Thelle qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Neuilly-en-Thelle établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif 2017 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2016 et les restes à réaliser de 2017 soit un résultat net déficitaire de - 322 922,08 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	-	-	-
<b>FONCTIONNEMENT</b>	-	-	-
Investissement : reprise du résultat 2016	322 922,08	-	- 322 922,08
Fonctionnement : reprise du résultat 2016	-	-	-
Restes à réaliser Investissement 2017	-	-	-
Restes à réaliser Fonctionnement 2017	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>322 922,08</b>		<b>- 322 922,08</b>

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal dans les conditions suivantes :
- |  |          |
|--|----------|
| • <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RESULTAT.....</b>         | -        |
| • du résultat reporté (R002 N-1) .....                     |          |
| • du résultat de l'exercice :                              |          |
| Cumul des titres émis .....                                |          |
| Cumul des mandats émis .....                               |          |
| <b>Résultat 2017 de la section de fonctionnement .....</b> | <b>-</b> |

## SECTION D'INVESTISSEMENT – SOLDE D'EXECUTION

- du résultat reporté (D001 N-1) ..... -  
322 922,08
  - du solde :
    - des émissions de titres .....
    - des mandats de l'exercice .....
- complété des restes à réaliser de l'exercice 2017 :
- en recettes .....
  - en dépenses .....

**Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ..... -322 922,08**

- **AFFECTE** le résultat 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Neuilly-en-Thelle soit **-322 922,08 €** de la manière suivante :
  - \* **-322 922,08 €** en report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001
- **PROCEDE** aux ajustements budgétaires suivants par décision modificative n° 1 – budget principal de la Communauté de communes Thelloise :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>877 747 €</b>
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>52 000 €</b>
Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	52 000 €
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>825 747 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>52 000 €</b>
<b>Chapitre 77</b>	<b>Recettes exceptionnelles</b>	<b>52 000 €</b>
Article 7788	Recettes exceptionnelles	52 000 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>		
<b>Opération 90036</b>	<b>GARE DE LABOISSIERE</b>	<b>40 000 €</b>
Article 2031	Frais d'étude	<b>10 000 €</b>
Article 2315	Installation, matériel et outillages techniques	<b>30 000 €</b>
<b>Opération 90002</b>	<b>Equipement administratif</b>	<b>- 6 290,50 €</b>
Article 2183	Autres immobilisations corporelles, matériel de bureau et informatique	- 6 290,50 €
<b>Chapitre 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- 40 000 €</b>

- **PROCEDE**, suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères aux ajustements budgétaires suivants :

<b>DEPENSES</b>	<b>366,90 €</b>
<b>Chapitre 011 Charges à caractère général</b>	<b>366,90 €</b>
Article 611 Contrat de prestation de services	366,90€
<b>RECETTES</b>	<b>366,90 €</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>366,90 €</b>



- **APPROUVE** le transfert total, à la Communauté de communes, des résultats budgétaires des services assainissement de 3 nouvelles communes énumérées dans les conditions décrites ci-dessous ;

<b>Commune</b>	<b>Résultats</b>	
<b>BERTHECOURT</b>	Résultat de fonctionnement excédentaire de :	<b>22 020,92</b>
	€	
	Résultat d'investissement excédentaire de :	<b>84 378,60</b>
	€	
<b>NOAILLES</b>	Résultat de fonctionnement déficitaire de :	<b>-25 750,71</b>
	€	
	Résultat d'investissement excédentaire de :	<b>318 965,87</b>
	€	
<b>SAINTE GENEVIEVE</b>	Résultat d'exploitation excédentaire de :	<b>282 644,16</b>
	€	
	Résultat d'investissement excédentaire de :	<b>1 105 916,45</b>
	€	

- **DIT** que ces reprises seront constatées sur le budget annexe assainissement de la Communauté de communes à l'appui de la délibération n° 2018-DCC-085, décision modificative n° 1 - budget annexe : assainissement collectif.
- **PROCEDE**, au vu d'une part, du compte de gestion et du compte administratif 2017, d'autre part, de la reprise des résultats des services communaux de l'assainissement de 12 communes sur les 14 concernées aux ajustements budgétaires décrits ci-après :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>628 525,04 €</b>
<b>Chapitre 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>114 033,03 €</b>
Article 678	Autres charges exceptionnelles	114 033,03€
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>514 492,01 €</b>
<b>RECETTES</b>		<b>628 525,04 €</b>
<b>Chapitre 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>628 525,04 €</b>
Article 778	Autres produits exceptionnels	628 525,04 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>616 570,14 €</b>
<b>Chapitre 001</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>338 594,51 €</b>
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotation, fonds divers et réserves</b>	<b>277 975,63 €</b>
Article 1068	Réserves	277 975,63 €
<b>RECETTES</b>		<b>616 570,14 €</b>
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotation, fonds divers et réserves</b>	<b>2 762 955,23 €</b>
Article 1068	Réserves	2 762 955,23 €
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>514 492,01 €</b>
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>-2 660 877,10 €</b>
Article 1641	Emprunts	-2 660 877,10 €

- **PROCEDE**, au vu du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget annexe de la zone d'activités de Novillers / Sainte-Geneviève aux ajustements budgétaires décrits ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	-43 463,78 €
RECETTES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	37 024,72 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
001 Déficit d'investissement reporté	-6 439,06 €

- **DIT** que ces ajustements budgétaires font ressortir un suréquilibre en recettes de fonctionnement de 80 548,40 € et en recettes d'investissement de 6 439,06 €.
- **PROCEDE**, au vu du compte de gestion et du compte administratif 2017 du budget annexe GEMAPI aux ajustements budgétaires décrits ci-après consécutifs à la reprise du résultat du Syndicat du Rû de Cires-les-Mello.

#### SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	0 €
<b>Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>448,26 €</b>
<b>Chapitre 73 Impôts et taxes</b>	<b>-448,26 €</b>
Article 7346 Taxe milieux aquatiques et inondations	-448,26€

*à la majorité par 46 voix pour et 4 voix contre :*

- **D'ENTRER** en extension des consignes de tri conformément à l'appel à candidature de CITEO sur l'ensemble du territoire de la collectivité à compter de mars 2019 ;
- **DE RETENIR** le scénario 1 pour l'extension des consignes de tri à partir de mars 2019 :
  - Collecte hebdomadaire en bennes traditionnelles des déchets résiduels et bi-hebdomadaire pour l'habitat collectif concentré et les maisons de ville de CHAMBLY ;
  - Collecte hebdomadaire en bennes traditionnelles des sélectifs en multi-matériaux.  
Les prestations relatives aux collectes des déchets verts, des objets encombrants et du verre restent inchangées ;
- **D'ETRE CANDIDAT** autant que besoin aux 6 leviers d'optimisation et de s'engager à développer la communication correspondante ;
- **DE CONFIER** au SMDO le portage d'une candidature globale SMDO auprès de CITEO ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

**à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du bilan annuel 2017 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes Thelloise pour sa première année qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes Thelloise, ainsi que sur le site internet thelloise.fr.
- **VALIDE** le principe et les termes de la convention type relative à l'occupation de terrains privés sur les communes constituant la Communauté de communes Thelloise en fonction des besoins spécifiques des actions de communication ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec les propriétaires privés concernés.
- **AGREE** les termes de la convention relative à la prise en charge des frais de détournement des véhicules de collecte depuis les quais de transfert territoire du Syndicat Mixte du département de l'Oise afin de permettre l'indemnisation de la Communauté de communes Thelloise ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer ;
- **PRECISE** que ladite convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention fixant les conditions administratives et financières de prise en charge par la société Suez de la facturation et du recouvrement amiable auprès des usagers des redevances d'assainissement collectif de la ville de Chambly ;
- **PRECISE** que ladite convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et expire au plus tard à la date de prise d'effet de la DSP menée par la Communauté de communes Thelloise dont la procédure est en cours, sur la commune de Chambly.
- **DESIGNE**, par dérogation à la règle du vote au scrutin secret pour les votes sur les nominations, les délégués énumérés ci-après à l'effet de représenter la Communauté de communes au sein du comité du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons :

<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
<b>Philippe VINCENTI</b>	<b>Dominique MARGERY</b>
<b>Alain LERIVEREND</b>	<b>Daniel DUTOT</b>
<b>Jean-Jacques THOMAS</b>	<b>Agnès RUFIN</b>
<b>Joseph KARST</b>	<b>Dominique DUBAIL</b>

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise COLAS pour son offre d'un montant de 850 425,40 € HT relatif à la création de réseaux et toutes les pièces qui le composent ainsi qu'à solliciter le cas échéant, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental, toute subvention.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention pour le projet de dégrilleur sur la station de Mesnil en Thelle ;
- **PRECISE** qu'il sera rendu compte au Conseil de communauté des modalités pratiques de mise en œuvre de ce dossier et de perception, le cas échéant de la recette de l'Agence de l'Eau.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de gestion pour la mise en œuvre de travaux liés à la compétence eaux pluviales urbaines avec la commune de Crouy-en-Thelle.

- **DELIBERE** favorablement sur l'application à compter du 10 septembre 2018 des nouveaux tarifs proposés par Récréa relatifs au pass annuel natation ainsi que sur les horaires d'ouverture de la piscine Aquathelle dans les conditions suivantes :

Pass annuel natation	Résidents 180 €	Extérieurs 200 €
Horaires d'ouverture pour les nageurs	De 10h à 13h tous les samedis	

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public en date du 21 juillet 2017 susvisé.
- **ADHERE** à la mission « remplacement » du Centre de Gestion de l'Oise ;
- **AUTORISE**, par la suite, le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Oise qui prévoit notamment le remboursement par la Communauté de communes Thelloise des traitements et charges sociales de toute nature et des frais de gestion ;
- **PRECISE** qu'au cas d'espèce le montant des frais de gestion applicable est de 20 %, soit un coût horaire de 22,18 € ;
- **PREND ACTE** de la mise à disposition d'un agent contractuel à compter du 9 mai 2018.

\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.*

Neuilley-en-Thelle, le 07 juin 2018



Le Président

Jean-François MANCEL

*Affiché le 08 juin 2018*